

Association « Panier Hiroko »
Règlement intérieur groupe des abonnés au panier

Art 1 Abonnés concernés

Les abonnés concernés par ce règlement intérieur sont des membres de l'association «Panier Hiroko » à jour de leur cotisation

Art 2 Abonnement

Les abonnés s'engagent pour 40 paniers par an. Ils peuvent commencer par une période d'essai d'un mois (4 paniers payés d'avance). S'ils s'engagent, ils le font alors pour 36 paniers sur le reste de l'année. Ils paient d'avance par tranche de douze paniers en donnant à chaque fois trois chèques correspondant chacun à quatre paniers..

Art 3 Livraison - Réception

Les abonnés peuvent prendre leur panier à la place Ste Anne, le jeudi après-midi entre 17h30 et 19h dans le local de l'association «Et si on se parlait »*.. Ils peuvent mandater une personne de leur choix pour prendre leur panier (apporter un sac pour emporter le contenu). L'abonné ou son mandataire signe la feuille d'émargement.

Art 4 Interruption temporaire

Les abonnés qui prévoient de ne pas prendre leur panier, préviennent au moins un jeudi à l'avance, sur le tableau disponible lors de la distribution ou par mail à l'adresse panierhiroko@yahoo.fr. Faute d'annonce préalable le panier sera facturé à l'abonné concerné.

Art 5 Interruption annuelle

Il y aura une interruption de panier durant les vacances d'été.

Art 6 Interruption pour cas de force majeure

Après la période d'essai, l'engagement annuel ne peut être rompu sauf cas de force majeure. Dans cette circonstance, l'abonné en difficulté verra son contrat s'arrêter à la fin du lot de paniers qu'il a payés d'avance.

Art 7 Implication dans la promotion

Les abonnés participent à la promotion de l'association, du système des paniers et des évènements associés (rencontres; visites;...) dans leur environnement afin d'en favoriser le développement sous

toutes les formes envisageables.

Art 8 Implication dans le fonctionnement

Les abonnés participent à l'initiative de leur représentant(e) à la bonne marche du système des paniers, aux tâches d'assistance à leur collecte et à la gestion de l'association ; ils coopèrent à la recherche de solution aux problèmes que pourrait rencontrer l'association.

Concrètement, les abonnés assurent une permanence chacun leur tour pour la distribution des paniers afin d'aider le producteur qui n'est pas toujours disponible pour être présent pendant toute la distribution.

Les abonnés participent à l'organisation de l'association au sein d'un groupe renouvelé tous les 3 mois afin d'alléger le travail des membres du bureau, et d'éviter que l'organisation de l'association ne repose que sur quelques personnes. Notre association est participative!